

Guide du **TRI**

TRIER
COLLECTER
VALORISER

POUR UNE ÎLE PRÉSERVÉE



1 Les emballages

2 Les papiers

3 Le verre

4 Les ordures ménagères

5 Les végétaux

6 Les encombrants / Les ferrailles
Les DEEE

7 L'amiante / Les DASRI
Les déchets diffus spécifiques

8 Les textiles La recyclerie

9 Les autres déchets

10 Les composteurs

11 La réduction des déchets

Renseignements
et informations
au 02 51 35 89 89

www.cdc-iledenoirmoutier.com

Rejoignez-nous sur Facebook :
www.facebook.com/cdc.iledenoirmoutier

Le calendrier de collectes des déchets est
disponible à la Communauté de Communauté
de l'île de Noirmoutier et téléchargeable sur
le site Internet.

Les EMBALLAGES carton et métal

Il suffit de bien les vider...inutile de les laver...
à déposer en vrac...inutile de les imbriquer !



Les briques alimentaires et
les surremballages en carton

**Gagnez de la place, aplatissez
vos emballages cartons !**



Les bidons de sirop, les aérosols
alimentaires, les boîtes de conserve,
les canettes, les barquettes en
aluminium, les capsules, bouchons et
couvrecls métalliques, les dosettes de
café, les opercules, les tubes de crème...



**Les
INTERDITS**
Amenez-les
à la déchetterie !



COUVERTS, LAMES DE RASOIRS, FILS ÉLECTRIQUES, CLOUS, VIS, OUTILS, ...

Pour plus d'infos : www.consignesdetri.fr


Déchetterie

Les EMBALLAGES plastique

Il suffit de bien les vider... inutile de les laver...

Gagnez de la place, aplatissez les bouteilles plastique !



Les bouteilles d'adoucissant, produit douche, lessive, liquide-vaisselle, javel, nettoyant wc...

Les bouteilles transparentes : eau, jus de fruit, soda... les bouteilles de lait, de soupe, les yaourts à boire... les bouteilles d'huile, les flacons de sauce tomate, mayonnaise, vinaigrette...



Les suremballages des packs de bouteilles, blisters, films et sacs plastique...

Les
INTERDITS
Amenez-les à
la déchetterie !



TOUS LES AUTRES OBJETS EN PLASTIQUE COMME LES JOUETS, TUYAUX...

Pour plus d'infos : www.consignesdetri.fr

Les EMBALLAGES plastique

à déposer en vrac...inutile de les imbriquer !



Les pots de crème fraîche, yaourt, rillettes, emballage de jambon, barquette de beurre, de fruit, de viennoiserie...



... GOBELETS, COUVERTS, VAISSELLE JETABLE, CINTRES, ...

Pour plus d'infos : www.consignesdetri.fr



Les PAPIERS

Tous les papiers se trient et se recyclent.

Il suffit de les déposer en vrac dans les colonnes d'apport volontaire



Journaux-Magazines



Courriers-Lettres



Livres-Cahiers



Publicités-Prospectus



Enveloppes-Papiers



Catalogues-Annuaire



Les
INTERDITS
Jetez-les avec les
ordures ménagères !



COUCHES-CULOTTES, LINGETTES, MOUCHOIRS EN PAPIER, ESSUIE-TOUT, PAPIERS GRAS, ...

Pour plus d'infos : www.ecofolio.fr

Le VERRE

Il suffit de bien les vider...inutile de les laver...à déposer en vrac !
sans bouchon ni capsule, ni couvercle.



Les bouteilles de jus de fruits,
 de boissons alcoolisées,
 d'huile, de vinaigre.



Les flacons de
 parfum



Les bocaux, les pots de yaourts,
 de sauces, de condiments,
 d'épices.



**Les
 INTERDITS**
 Amenez-les
 à la déchetterie !



Déchetterie

AMPOULES A FILAMENT, PORCELAINES, CRISTAL, VAISSELLE EN VERRE, MIROIRS BRISÉS, VITRES CASSÉES, ...

Pour plus d'infos : www.verre-avenir.fr

Les ORDURES MÉNAGÈRES

Il suffit de les mettre dans des sacs étanches et fermés



Mouchoirs en papier



Essuie-tout



Lingettes



Coton-tiges



Disque à démaquiller



Couches-culottes



Cartons gras



Restes de repas



Les
INTERDITS
A déposer
en déchetterie !



Déchetterie

Les VÉGÉTAUX

Il suffit de les apporter en vrac à la déchetterie ou de les mettre dans un composteur domestique (voir p.10) *sans sac plastique, ni caillou, ni ferraille !*



Taille de haie, pelouse, feuilles et fleurs fanées, branches d'élagage et branches de haies.



Déchetterie



BON À SAVOIR !

Les déchets du jardin peuvent être de vraies ressources !
N'hésitez pas à composter, broyer les branches pour faire du paillage, pratiquer le mulching....

Les EMCOMBRANTS-FERRAILLES

Pour se débarrasser d'un objet volumineux, que faire ?

*La collecte a lieu tous les mois,
1 mois sur 2 pour les encombrants et l'autre pour la ferraille.*

Encombrants et ferrailles autorisés

Objets volumineux : literie, mobilier,
vélos, poussettes...

Déchets volumineux issus du bricolage
familial : portes, fenêtres, équipements
de cuisine et de salle de bain, sanitaires,
revêtements de sol.



Les encombrants ne doivent pas encombrer !

Sortez vos encombrants sur le trottoir la veille de la collecte et veillez à ce qu'ils ne gênent pas la circulation des piétons. Pour faciliter l'évacuation par camion grue, ne les mettez pas sous les fils électriques ou téléphoniques ou encore sous les arbres.



Appelez du lundi
au vendredi
au 02 51 35 89 89

Renseignements à fournir :
votre nom, adresse précise,
numéro de téléphone fixe
ou portable et la liste des
encombrants à faire enlever.



Déchetterie

Les
INTERDITS
A déposer
en déchetterie !



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE (DEEE), DÉCHETS SPÉCIAUX (DMS) : HUILE MOTEUR, BATTERIE, SEAU DE PEINTURE, GRAVATS...

Les DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Gros électroménager hors-froid

Fours, machines à laver, lave-vaisselle, chauffe-eau...



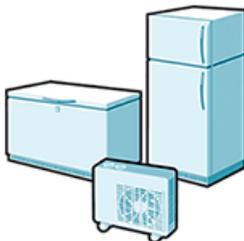
Écrans

Téléviseurs, écrans plats, ordinateurs portables, tablettes...



Gros électroménager froid

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...



Petits appareils

Petits électroménagers, outillages électroniques, téléphones portables...



Où les déposer ?
2 solutions

❶ **Le 1 pour 1** : Lors du renouvellement d'un appareil, le vendeur est tenu de reprendre votre appareil usagé du même type, même lors d'une livraison à domicile.

❷ **La déchetterie** : Un local spécifique permet de stocker temporairement les appareils électriques ou électroniques, avant qu'ils ne soient envoyés vers une filière de recyclage.

L' AMIANTE

La collecte de l'amiante s'effectue deux fois par an sur le site de la déchèterie.

Il est nécessaire de s'inscrire à la Communauté de Communes.



Les DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux ne doivent pas être déposés dans le bac d'ordures ménagères ni à la déchèterie. Les patients en automédication doivent demander une boîte jaune à la pharmacie. Cette boîte sera à redéposer à la pharmacie.



Les DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Il suffit de les apporter à la déchetterie



BRICOLAGE & DÉCORATION



CHAUFFAGE, CHEMINÉE & BARBECUE



ENTRETIEN SPÉCIFIQUE DE LA MAISON



ENTRETIEN PISCINE



ENTRETIEN VÉHICULE



JARDINAGE

Les **TEXTILES** (TLC)

Il suffit de les déposer dans les bornes "Le Relais" situées à la déchetterie ou à proximité des points d'apport volontaire



Tous les TLC même usés se recyclent !

- Vêtements, chaussures (attachées par paire)
- Linge de maison
- Petite maroquinerie : ceintures, sacs à main
- Peluches



Tous ces articles doivent être :

- **propres** et **secs**
- mis dans des **sacs bien fermés**, pas trop volumineux (de préférence inférieur à 50L)

Pour plus d'infos : www.lafibredutri.fr

La **RECYCLERIE**

Ce qui ne vous sert plus peut servir à d'autres !

La recyclerie de l'île collecte, trie et valorise des objets encore en état d'usage mais devenus inutiles pour leurs propriétaires. Par cette action, les meubles, jouets, outillages, vaisselles, bibelots, vélos, linge de maison, livres... sont détournés des bennes pour retrouver une seconde vie.



MOBILIER



LIVRES



VAISSELLE



VÊTEMENTS



OUTILLAGE



JOUETS



VÉLOS



OBJETS DIVERS

**Dépôt à la Recyclerie
de la déchetterie**

Les AUTRES DÉCHETS

Il suffit de les apporter à la déchetterie et de les déposer dans les bennes appropriées



GRAVATS

Autorisés

- pierre
- carrelage
- remblais
- tuile



BOIS

Autorisés

- cagette
- palette



CARTONS

Autorisés

tout type de carton plié



MÉTAUX

Autorisés

- métaux ferreux
- métaux non ferreux



MOBILIER

Autorisés

- mobilier intérieur
- literie
- mobilier de jardin



PLASTIQUES SOUPLES

Autorisés

- bâche transparente
- bâche couleur
- film étirable



PLASTIQUES RIGIDES

Autorisés

- pot de fleur PVC
- tuyau PVC
- menuiserie PVC



POLYSTYRÈNE

Autorisés

tout type de polystyrène propre



PLAQUE DE PLÂTRE

Autorisés

plaque neuve et plaque avec isolation



DÉCHETS ULTIMES
destinés à l'enfouissement

Autorisés

déchet non recyclable

Les AMPOULES (exceptées à filament), les NÉONS, les PILES, les CARTOUCHES IMPRIMANTES, les RADIOGRAPHIES, les HUILES ALIMENTAIRES et les HUILES DE VIDANGE, les COQUILLES sont également acceptés à la déchetterie.

Les INTERDITS : matières explosives, médicaments, déchets infectieux, cadavres d'animaux, carcasse de voiture, pneus...

Horaires et jours d'ouverture de la déchetterie

- **Toute l'année du lundi au samedi :** de 9h à 12h et de 14h à 18h
- **Jours fériés :** ouverte de 9h à 12h (lundi de Pâques, 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte). Fermée les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} et 11 novembre et 25 décembre.
- **Dimanche et jours fériés en Juillet/Août :** de 9h à 12h

Les COMPOSTEURS

La fabrication du compost permet de réduire le volume des déchets et de produire un amendement organique de qualité 100% naturel pour le jardin ou les plantes d'intérieur.

Les déchets de cuisine : épluchures, fruits et légumes abîmés, marc de café, sachet de thé, coquilles d'oeufs, restes de repas d'origine végétale...

Les déchets de jardin : tonte de gazon, fleurs fanées, feuilles mortes, mauvaises herbes, déchets potagers...

Les INTERDITS : viande, poisson, os, coquillages...

La Communauté de Communes propose à la vente 3 modèles de composteurs, livrés à votre domicile. Un bioseau est fourni avec le composteur ainsi qu'un guide de compostage.

- petit 400 L : 25 €
- médium 570 L : 30 €
- grand 820 L : 40 €



La RÉDUCTION DES DÉCHETS



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !